



08/03/2024
DDFIN

Compte Financier Unique 2023

Rapport de présentation

Séance du Conseil municipal du 25 mars 2024

Sommaire

Introduction.....	3
Résultats de clôture.....	4
1) FONCTIONNEMENT.....	4
1.1 Recettes.....	4
1.1.1 Fiscalité, compensations fiscales.....	5
1.1.2 Attribution de compensation CABM et FPIC	7
1.1.3 Dotations de l'Etat.....	7
1.1.4 Autres recettes.....	8
1.2 Dépenses	9
1.2.1 Dépenses de personnel.....	10
1.2.2 Charges à caractère général.....	10
1.2.3 Autres charges de gestion courante	11
1.2.4 Atténuations de produits.....	11
1.2.5 Dépenses financières et exceptionnelles	11
II - INVESTISSEMENT.....	12
2.1 Recettes « hors emprunt »	12
2.2 Emprunt.....	13
2.3 Dépenses d'équipement.....	13
2.4 Dépenses financières (hors dette)	14
2.5 Exécution des AP/CP.....	14
2.6 Dette.....	15
III - EPARGNE ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT.....	15
IV - FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT.....	17
V - RATIOS.....	18
VI - RÉSULTAT DE CLÔTURE.....	19
Annexe Dette.....	21

INTRODUCTION

En 2024, la ville va voter son 2^{ème} CFU (Compte Financier Unique) pour les comptes de l'exercice 2023. La plupart des éléments sont issus de la comptabilité de la commune, notamment toutes les annexes, auxquels s'ajoutent d'autres données notamment le bilan et le compte de résultat, produites par le comptable public.

Le compte financier unique retrace l'exécution budgétaire, et constate la clôture du cycle budgétaire annuel.

Depuis 2021, la ville n'a plus de budget annexe : il n'y a que le budget principal retraçant l'ensemble des activités municipales y compris celles assujetties à la TVA.

Le compte financier définitif qui est présenté au vote du Conseil municipal a fait l'objet d'un contrôle préalable et d'un visa de la DGFIP attestant de sa conformité et de l'identité de valeur entre les données issues de la comptabilité de la commune et celles produites par le comptable public.

Au total 177,7 millions ont été dépensés en 2023 pour Béziers et les Biterrois.

Pour l'exercice 2023, le compte financier unique a été précédé par :

- * le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 7 novembre 2022,
- * le vote du budget primitif le 5 décembre 2022,
- * le vote de décisions modificatives, n°1 le 6 février 2023, n°2 le 11 mars 2023, n°3 le 22 mai 2023, n°4 le 26 septembre 2023, n°5 le 6 novembre 2023.

Dans le débat d'orientations budgétaires pour 2023, les objectifs fixés en matière de gestion financière étaient les suivants :

- poursuivre un programme d'investissement ambitieux,
- améliorer le cadre de vie des Biterrois,
- ne pas augmenter les taux d'imposition.

Ces objectifs ont été atteints : 48 millions € de dépenses d'équipement ont été réalisées et ont participé à l'embellissement de la ville, comme nous allons le retracer. Toutes les dépenses ont été financées sans hausse des taux d'imposition.

L'excédent de fonctionnement 2023 y compris résultat antérieur reporté, est de : 22,909 millions.

Pour obtenir le résultat de clôture 2023, il faut ajouter à cet excédent, le solde de financement de l'investissement 2023 (- 6,012 millions), ainsi que celui des restes à réaliser (- 3,9 millions).

L'excédent de clôture du budget, prenant en compte les restes à réaliser, est donc **de 12,9 millions** en 2023, contre 8,8 millions en 2022.

RESULTATS DE CLOTURE

Budget Principal				
Libellés	Réalisé		Restes à réaliser (RAR)	Résultat net (y cp RAR)
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
Recettes (R)	139 623 402,62 €	75 677 260, 63 €	3 981 000,00 €	
Dépenses (D)	119 714 510,47 €	71 848 986, 07 €	7 922 980,64 €	
Résultat 2023	19 908 892,15€	3 828 274,56 €	-3 941 980,64 €	
Report résultat antérieur	3 000 000,00 €	-9 840 349,82 €		
Résultat de clôture	22 908 892,15 €	- 6 012 075,26 €	-3 941 980,64 €	12 954 836,25 €

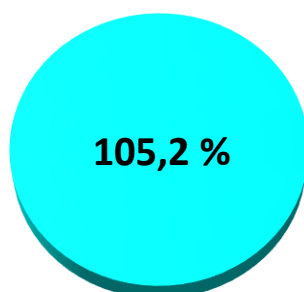
I - FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles totales 2023 s'élèvent à 137,4 millions.

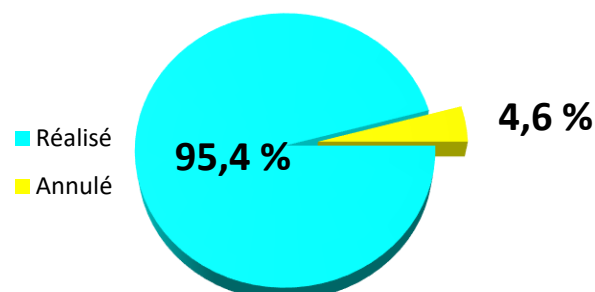
Les recettes réalisées restent supérieures aux recettes prévues et inscrites : 137,4 millions réalisés contre 130,2 millions inscrits.

Les dépenses réelles 2023, s'élèvent à 108,7 millions alors que le total des inscriptions était de 113,9 millions. 4,6 % des crédits inscrits, soit 5,2 millions n'ont pas été consommés.

Recettes réalisées / Recettes
inscrites



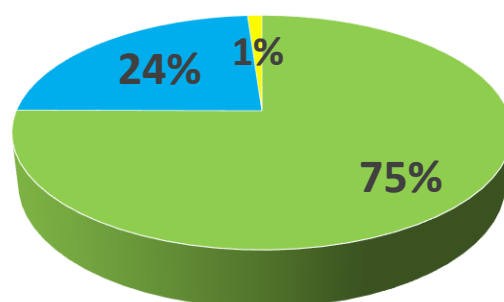
Dépenses réalisées / Dépenses inscrites



1.1 Recettes

Il s'agit des produits des services et du domaine (chapitre 70), des impôts et taxes (chapitre 73 et chapitre 731), des dotations et participations (chapitre 74), des atténuations de charges (chapitre 013), des produits financiers et exceptionnels (chapitres 76 et 77). Elles progressent de 3,7 % (+ 4,8 millions €) : 137,4 millions en 2023 pour 132,6 millions en 2022.

Répartition des recettes



■ Impôts et taxes ■ Dotations et participations ■ Autres

Milliers €	2022	2023	Evol.
Impôts et taxes	90 627	94 413	4,18 %
Contributions directes	61 375	65 415	6,58 %
Impôts ménages	60 748	65 279	
Rôles supplémentaires	627	136	
AC reçue	20 389	20 306	
Attribution FPIC	1 629	1 629	
Solde impôts et taxes	7 234	7 063	
Dotations et participations	30 115	29 959	-0,52 %
DGF	21 260	21 852	
Compensations fiscales	2 459	2 859	
Solde participations diverses	6 396	5 248	
Autres recettes de fonctionnement	11 807	13 036	10,41 %
Produits des services	7 111	7 629	
Produits de gestion	1 814	2 424	
Atténuations de charges	95	100	
Produits financiers	538	556	
Produits exceptionnels (y.c. cessions immobilisations)	2 249	2 327	
TOTAL RECETTES REELLES	132 549	137 408	3,67 %

En 2023, à l'exception des dotations et participations, tous les postes de recettes ont augmenté.

1.1.1 Fiscalité, compensations fiscales

Les derniers taux d'imposition votés sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,99 %
- Taxe foncière non bâti : 60,06 %.
- Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et les logements vacants) : 19,53 %

L'évolution du produit en 2023, est la suivante :

Milliers €	2022	2023	Evol.
Produit Taxe Habitation	2 204	3 496	58,62 %
Produit Foncier Bâti (FB)	57 699	61 020	5,76 %
Produit Foncier Non Bâti (FNB)	740	752	1,62 %
Produit 3 Taxes ménages	60 643	65 268	7,63 %

Le produit des 3 taxes a augmenté de 4,6 millions en 2023 grâce à la progression des produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation.

Le conseil municipal ayant maintenu les taux d'imposition en 2023 pour les taxes foncières, la hausse du produit fiscal résulte exclusivement de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition historiquement élevée : 7,1 % en 2023.

Le taux d'actualisation des bases d'imposition n'est pas fixé par la commune, c'est un taux national qui depuis 2018, correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre novembre N-1 (2023) et novembre N-2 (2022) ; ce taux ne s'applique pas sur les bases de taxe foncière des locaux professionnels (commerces, entreprises, qui représentent environ 27 % des bases totales), soumises à des modalités d'actualisation spécifiques.

Par ailleurs, la mise à jour de la situation de l'ensemble des biens immobiliers par la généralisation de l'application GMBI (Gérer mon bien immobilier) a permis d'actualiser les bases de taxes foncières mais aussi celles de taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux vacants). Cette actualisation a généré du produit fiscal supplémentaire en 2023, mais il y a eu des erreurs de taxation que les services fiscaux vont corriger.

Cela devrait se traduire par des dégrèvements (remboursements au profit des contribuables taxés à tort), à la charge de la commune en ce qui concerne la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants en vigueur depuis 2008 à Béziers, perçu en 2023 a été de 1,081 million soit une hausse de 465 374 € par rapport à 2022, s'expliquant essentiellement par la mise à jour de la situation des biens immobiliers (voir supra), le nombre de logements vacants à Béziers sur la période 2022-2023 restant stable (9 156 pour 2023).

Produit taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) (en €)	2022	2023
	615 791	1 081 165

Pour les mêmes raisons, celui concernant les résidences secondaires, a aussi fortement progressé en 2023, de 826 583 € ; cette variation ne peut s'expliquer par la hausse du nombre des résidences secondaires, celui-ci étant passé de 2 029 en 2022, à 2 035 en 2023 (source INSEE).

Produit taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) (en €)	2022	2023
	1 588 331	2 414 914

En revanche, **le produit fiscal lié aux rôles supplémentaires** a été plus faible en 2023 qu'en 2022 : 136 K€ en 2023 pour 627 K€ en 2024.

Enfin, les compensations perçues pour certaines exonérations fiscales de taxe foncière, ont augmenté.

Milliers €	2022	2023
Compensations Foncier bâti et non bâti (dont condition modeste, QPPV Exo. longue durée, établissements industriels depuis 2021)	2 459	2 859

La compensation la plus importante, concerne l'exonération partielle de taxe foncière pour les établissements industriels : 2,245 millions en 2023, soit 79 % des compensations fiscales perçues (2,859 millions).

1.1.2 Attribution de compensation CABM, FPIC et autres recettes fiscales.

Au titre de l'attribution de compensation, la ville a perçu 20,306 millions à périmètre identique, sans modification de compétence précédemment transférée ou mutualisée.

Pour le fonds national de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC), perçu par la CABM et partiellement reversé à l'ensemble des communes membres, la part revenant à la ville est identique à celle perçue en 2022 :

FPIC (Milliers d'€)	2022	2023
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	1 629	1 629

Enfin, la Taxe additionnelle aux droits de mutation a diminué de 682 000 € en 2023 : 3,584 millions en 2023 pour 4,266 millions en 2022. C'est la baisse du nombre des transactions immobilières en raison notamment de la hausse des taux d'intérêt depuis 2022 qui explique cette évolution.

1.1.3 Dotations de l'Etat

L'évolution de la population est prise en compte dans le calcul des dotations ; la population totale au 1^{er} janvier 2023 était de 79 873 habitants en progression de 323 habitants.

Population			
	2022	2023	Ecart
Population totale	79 550	79 873	323
Résidences secondaires	2 025	2 039	14
Divers	80	0	-80
Population DGF	81 655	81 912	257

La hausse de la population garantit la stabilité de la dotation forfaitaire et une évolution à la hausse de la DGF globale.

Dotation globale de Fonctionnement (DGF)		
Milliers €	2022	2023
Dotation forfaitaire	9 426	9 457
+ Dotations d'aménagement (DSU, DNP)	11 834	12 395
<i>dont Dotation de solidarité urbaine (DSU)</i>	9 383	9 886
<i>dont DSR</i>		
<i>dont Dotation nationale de Péréquation</i>	2 451	2 509
DGF TOTALE	21 260	21 852

La dotation forfaitaire est en très légère hausse.
 Les dotations de péréquation, DSU et DNP continuent de progresser : + 561 K€. **La DGF totale a progressé de 592 K€ en 2023.**

1.1.4 Autres recettes

Milliers €	2022	2023
Autres recettes de gestion courante	15 990	16 036
Produits des services (Chapitre 70)	7 111	7 629
Produits de gestion (Chapitre 75)	1 814	2 424
Chapitre 74 (hs dotations/compens.) : Subv.et partie	6 396	5 248
Produits financiers (Chapitre 76)	538	556
Produits exceptionnels (hors cessions 775)	36	79
Atténuations de charges (Chapitre 013)	95	100

Les recettes de gestion courante hors dotations et compensations fiscales, globalement ont progressé faiblement.

Les produits des services : 7,6 millions, en progression de 0,5 million.

Ils regroupent :

* **les recettes liées aux occupations du domaine public** (stationnement sur voirie dont forfaits post-stationnement (FPS), marchés, terrasses) : 2,8 millions soit 326 000 € de plus qu'en 2022,

* **les droits d'entrée perçus pour les différents services**, culturel, social (dont petite enfance) et sportif : 1,1 million, en hausse de 70 000 €,

* **les remboursements CABM** des prestations assurées par la ville dans le cadre de conventions (par exemple : l'entretien des véhicules, la communication) ainsi que des charges de personnel : 2, 060 millions (+ 260 K€ /2022).

Les produits de gestion : 2,4 millions en hausse de 610 000 €.

Ils comprennent essentiellement :

* les revenus des immeubles (loyers) restés stables : 703 K€.

* les redevances versées par les fermiers et concessionnaires : 492 K€, en hausse de 85 K€.

* les autres produits de gestion (1,153 million) qui comprennent des recettes exceptionnelles ont augmenté de 463 K€ : produit des assurances perçu en 2023 pour l'incendie des Tamaris, les émeutes du 28/06/2023 ainsi que d'autres sinistres (835 K€), infractions aux règles d'urbanisme et au règlement de publicité (205 K€), vente de matériel réformé et divers (80 K€).

Les participations (hors dotations et compensations fiscales) : 5,2 millions.

Il s'agit essentiellement de participations versées par l'État et la CAF :

- la dotation pour le service communal de santé : 470 K€,
- des participations et subventions : 762 000 € (dont 189 K€ pour Cité éducative),
- les participations de la CAF pour les crèches et les ALSH : 3,6 millions,
- le remboursement de la TVA pour les travaux d'entretien de bâtiments (66 K€), les dotations recensement et titres sécurisés (170 K€).

Les recettes financières et exceptionnelles (hors cessions d'immobilisations) : 0,635 million.

Les produits financiers : 556 K€ ont été perçus en 2023.

266 K€ au titre de participations de la SEM PFO, 191 K€ au titre du fonds de soutien pour les 3 prêts structurés renégociés et 95 K€ pour les remboursements d'intérêts par VIATERRA sur les avances accordées par la ville.

Les recettes exceptionnelles, hors cessions d'immobilisations, ont été de 79 K€ pour des réductions ou annulations de mandats sur exercices antérieurs.

Les atténuations de charges se sont élevées à 100 K€ en 2023 : elles comprennent essentiellement les remboursements d'indemnités journalières et les rabais et ristournes sur marchés.

Recettes de fonctionnement

CE QU'IL FAUT RETENIR

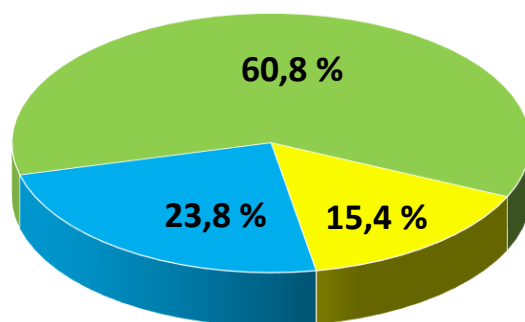
En hausse de 4,8 millions (+ 3,7 %) en raison de l'évolution du produit fiscal, ainsi que des produits des services et de gestion.

1.2 Les dépenses (hors intérêts de la dette)

Elles regroupent : les charges à caractère général (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012), les charges de gestion courante (chapitre 65), les produits financiers hors dette et les produits exceptionnels (chapitre 77), les atténuations de produits (chapitre 014).

Elles augmentent de 6,15 % (+ 6,3 millions €) : 108,7 millions en 2023 contre 102,4 millions en 2022.

Répartition des dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette)



- Charges à caract.général
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante

Milliers €	2022	2023
Dépenses de gestion courante	102 356	105 716
Charges à caractère général (Chap.011)	24 006	25 081
Charges de personnel (Chap.012)	63 083	64 153
Charges de gestion courante (Chap.65)	14 976	16 238
Atténuations de produits (Chap.014)	201	151
Charges financières hors dette	3	46
Charges exceptionnelles	87	47

1.2.1 Dépenses de personnel : 64,1 millions

Elles augmentent de 1,07 million par rapport à 2022 (soit 1,7 %) : cette hausse s'explique essentiellement par l'impact en année pleine de la revalorisation indiciaire de 3,5 % décidée au niveau national à compter du 1^{er} juillet 2022. Les mesures d'avancement (glissement vieillesse technicité : GVT), la hausse du SMIC et quelques recrutements non compensés par des départs en retraite, justifient le reste de la hausse de ce poste.

Les remboursements de salaires et charges résultant des mises à disposition ou mutualisations de personnel, avec la communauté d'Agglomération et le CCAS notamment, ont été de 1,3 million.

1.2.2 Charges à caractère général : 25,1 millions

Elles regroupent les dépenses relatives aux fluides (eau, énergie), achats de fournitures, petit équipement, prestations de service, entretien maintenance, ...

Elles augmentent de 1,1 million par rapport à 2022 ; cette hausse résulte essentiellement de la hausse des prix depuis le second semestre 2022 sur les matières premières, les biens de consommation, les denrées alimentaires.

Les postes en progression (hausse > 100 000 €) :

- les dépenses d'énergie électricité (+ 308 K€),
- les prestations de gardiennage (+ 232 K€),
- le nettoyage des locaux (+ 233 K€) : poursuite de la gestion externalisée du nettoyage de certains locaux municipaux, notamment les écoles.
- les contrats de prestations de services (+200 K€) : il s'agit de la gestion du stationnement, cette hausse étant compensée par celle des recettes, et de la gestion des Halles.

Par ailleurs, des postes importants sont en baisse :

- les annonces et insertions (- 40 % = - 94 K€),
- les catalogues, imprimés et publications (- 26,3 % = - 172 K€),
- les diverses locations (- 8 % = - 75 K€),
- les frais de télécommunications (- 29 % = - 83 K€).

1.2.3 Autres charges de gestion courante : 16,238 millions

Elles regroupent les contributions versées au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), aux syndicats intercommunaux, les subventions de fonctionnement versées au CCAS ainsi qu'aux clubs sportifs professionnels et aux associations, les indemnités, frais de missions et cotisations retraite des élus.

Elles ont augmenté de 8,4 % soit 1,3 million en 2023.

La contribution au SDIS a augmenté de 6 % soit + 328 K€; la subvention versée au CCAS a été de 4,3 millions (soit + 300 K€), et les subventions aux associations et aux clubs sportifs professionnels ont progressé de 285 K€.

1.2.4 Atténuations de produits

Il s'agit des remboursements de dégrèvements accordés par l'Etat pour la taxe d'habitation sur les logements vacants ainsi que le reversement au CCAS du Fonds d'aide aux jeunes perçu du Département.

Leur montant a été de 151 K€ en 2023, contre 201 K€ en 2022.

1.2.5 Dépenses financières (hors dette) et exceptionnelles

Milliers €	2022	2023
Dépenses exceptionnelles larges *	90	87

* y compris frais financiers hors intérêts emprunts

En légère baisse en 2023, elles ont concerné :

- les titres annulés relatifs à des exercices antérieurs à 2023 : 46 K€,
- les intérêts versés sur ligne de trésorerie : 41 K€.

Dépenses de fonctionnement (hors dette)

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les charges de fonctionnement ont progressé de 6,15 % soit + 6,3 millions.

II - INVESTISSEMENT

Les recettes réelles totales 2023 s'élèvent à 64,1 millions.

Leur taux de réalisation est de 86,45 %, 5,37 % des crédits sont reportés sur 2024 (3,981 millions).

Milliers €	2022	2023
Recettes réelles d'investissement	73 702	64 066
FCTVA et Taxes d'urbanisme (Chap.10 hors 1068)	6 848	7 677
Subventions y cp produit amendes de police (Chap.13)	10 031	11 332
Emprunt (Chap.16 y cp. cautions)	25 000	15 000
Immobilisations financières et autres (Chap.21, 23, 204 et 27)	12 515	10 195
Excédent de fonctionnement affecté	19 308	19 862

La ville a emprunté 10 millions de moins en 2023 pour financer les dépenses d'investissement : 15 millions au lieu de 25 millions en 2022.

2.1 Recettes « hors emprunt »

- **Le Fonds de compensation de la TVA** (calculé à partir des dépenses d'investissement 2022) **et les taxes d'urbanisme** (Taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement) se sont élevés à : 7 millions pour le FCTVA et 622 090 € pour les taxes d'urbanisme.

- **Les subventions reçues soit 8,522 millions** proviennent :

* **de l'État : 83,43 %** (7,110 millions) : dont **3,75 millions de l' ANRU** (Acropole, espaces publics St jacques Gaveau Macé, Ecole Samuel Paty, Mail Mandela et passerelle, salle de gymnastique St Jean d'Aureilhan, recyclage foncier Ricciotti), **122 K€ de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** pour les travaux dans les écoles, **453 K€ de Fonds vert** (Végétalisation urbaine, rénovation énergétique Hôtel Dulac et école des Arbousiers, Plan lumière), **1,467 million de Dotation politique de la ville (DPV)** notamment pour les Allées Paul Riquet, la rénovation d'écoles situées en QPV, des cours d'écoles et le terrain synthétique de la Gayonne.

* **de la CABM : 10,7 %** (916 688 €) : Fonds de concours pour le Parking silo de Gaille, et Fonds de soutien équipement pour les Allées Paul Riquet.

* **de la Région : 1,6 %** (135 K€) : pour la reconstruction de l'école des Tamaris.

* **de divers partenaires : 4,2 %**, (360 K€), 87 K€ du Département pour la salle de gymnastique St Jean d'Aureilhan, 58 K€ de FEDER pour l'éclairage de la Place Jean Jaurès, et des recettes liées aux PUP Green Village et Terrasses de Colombiers.

- **Le produit des amendes de police : 2,810 millions** correspond au produit des contraventions établies à Béziers en matière de circulation routière (hors stationnement désormais dépenalisé), y compris celles résultant des radars.

- **Les immobilisations financières et autres**, soit 10,100 millions concernent :

* les remboursements d'avances de trésorerie versées dans le cadre de conventions avec VIATERRA : 3,3 millions pour la ZAC de l'Hours, 2,3 millions pour l'opération bureaux Hours, 3 millions pour le renouvellement urbain du centre-ville et 1,5 millions pour la Courondelle.

- Enfin, **l'excédent de fonctionnement affecté**, soit 19,9 millions, correspond à la part d'excédent de fonctionnement constaté lors du vote du compte administratif 2022, que le Conseil municipal a décidé d'utiliser pour financer les dépenses d'investissement 2023.

2.2 Emprunt

Inscriptions cumulées BP 2023 + DM	Emprunts mobilisés CFU 2023
19 003 000 €	15 000 000 €

15 millions d'emprunts ont été mobilisés en 2023 ayant les caractéristiques suivantes :

Montant	Durée	Taux ou index	Fixe / Révisable	Prêteurs
9 millions	20 ans	Euribor 3 mois + 0,87 %	Révisable	Société générale
6 millions	25 ans	3,78 %	Fixe	Arkéa

Les dépenses réelles d'investissement sont de **69,04 millions** et leur **taux de réalisation de 82,6 %**.

Elles regroupent, les dépenses d'équipement, les dépenses financières (remboursement du capital de la dette et immobilisations financières).

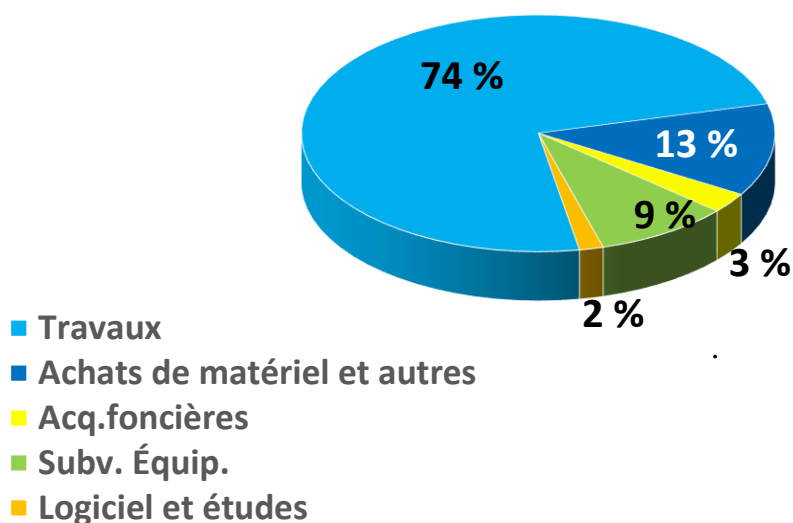
2.3 Dépenses d'équipement

Milliers d' €	2022	2023
Dépenses d'équipement	55 236	47 867
Dépenses directes d'équipement	50 928	43 483
Dépenses indirectes (Subventions d'équipement)	4 308	4 384

Les dépenses d'équipement ont été **de 47,8 millions en 2023**. Elles représentent **69 %** des dépenses réelles d'investissement.

Elles ont concerné des travaux, des acquisitions, des frais d'études et des subventions d'équipement.

Répartition des dépenses d'équipement



Les travaux payés en 2023 (35,3 millions) constituent la part la plus importante des dépenses d'équipement, 74 %.

Les principaux ont concerné en 2023 : l'école Samuel Paty, les travaux sur les Allées Paul Riquet et la place de Gaulle avec la construction du nouveau parking, l'avenue du 22 août, le rond point Place de la victoire, l'avenue de la Marne.

Pour les écoles, des travaux de rénovation énergétique ont notamment été effectués et des cours d'écoles ont été rénovées (Ecole Georges Sand et Ferry, école des Arbousiers).

Dans le cadre du programme réussite éducative, le renouvellement des équipements informatiques s'est poursuivi.

En ce qui concerne les espaces verts et sportifs, le terrain du Stade de la Gayonne a été refait en gazon synthétique, le jardin des Evêques et le jardin du souvenir au cimetière neuf, ont été réaménagés.

Le programme annuel de travaux d'aménagement et de rénovation de voiries 2023, a concerné notamment : les rues Ermite, d'Envedel, du Chapeau rouge, le giratoire Chaban Delmas, l'Avenue Pierre Brousse.

Pour renforcer la sécurité, de nouvelles caméras de vidéosurveillance ont été installées, d'autres remplacées.

Au titre des subventions d'équipement, ont été versés : 2,034 millions à VIATERRA, pour la concession centre ville et la ZAC de l'Hours, 1,184 millions à la CABM et la SNCF pour le PEM, ainsi qu'à Hérault Energie pour des travaux de réseaux, 212 K€ pour les aides aux façades et vitrines.

2.4 Les dépenses financières hors dette : 10,430 millions

Pour 10,100 millions, il s'agit des avances de trésorerie versées à VIATERRA dans le cadre des opérations d'aménagement de ZAC : Courondelle, Hours, requalification du centre-ville.

En 2023, a également été versée à VIATERRA une avance de 330 K€ pour la consignation dans le cadre de la préemption du supermarché Casino situé sur les Allées Paul Riquet.

2.5 Exécution des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP)

10 autorisations de programme étaient en cours d'exécution en 2023.

N° ou intitulé de l'autorisation de programme (AP)	Montant AP votée y compris révision	Crédits de paiement antérieurs (cumul au 31/12/2022)	Crédits de paiement 2023 votés	Crédits de paiement 2023 mandatés	Crédits de paiements 2024 et au delà
AP 1601 : Accessibilité	2 517 000 €	1 691 100 €	270 000 €	216 032 €	624 371 €
AP 1801 : Liaison 9 Ecluses / Acropole	13 000 000 €	11 921 058 €	623 000 €	611 657 €	Fin AP en 2023
AP 1901 : Nouveau Programme de Renouvellement urbain Devèze	18 750 000 €	14 640 835 €	4 100 000 €	3 410 968 €	698 197 €
AP 2001 : Refonte Système d'information	3 200 000 €	2 514 746 €	320 801 €	315 190 €	370 064 €
AP 2002 : 5000 arbres pour BEZIERS	3 000 000 €	911 769 €	500 000 €	495 080 €	1 593 151 €
AP 2101 : Plan lumière	2 335 000 €	860 599 €	492 000 €	362 500 €	1 111 901 €
AP 2102 : Construction parking silo et réaménagement de la gare routière	13 000 000 €	6 255 193 €	6 614 716 €	5 890 902 €	853 905 €
AP 2201 : Réaménagement des Allées Paul Riquet	14 000 000 €	7 423 648 €	6 639 567 €	5 930 599 €	645 753 €
AP 2202 : Ecoles Programme 2022/2026	10 185 000 €	1 420 110 €	2 294 501 €	2 260 129 €	6 504 761 €
AP 2301 : Rénovation énergétique	2 000 000 €	0 €	416 000 €	164 858 €	1 835 142 €
	81 987 000 €	47 639 058 €	22 270 585 €	19 657 915 €	14 690 915 €

Au 31/12/2023, le taux d'exécution des AP/CP votées était de 82,1 %.

2.6 Dette

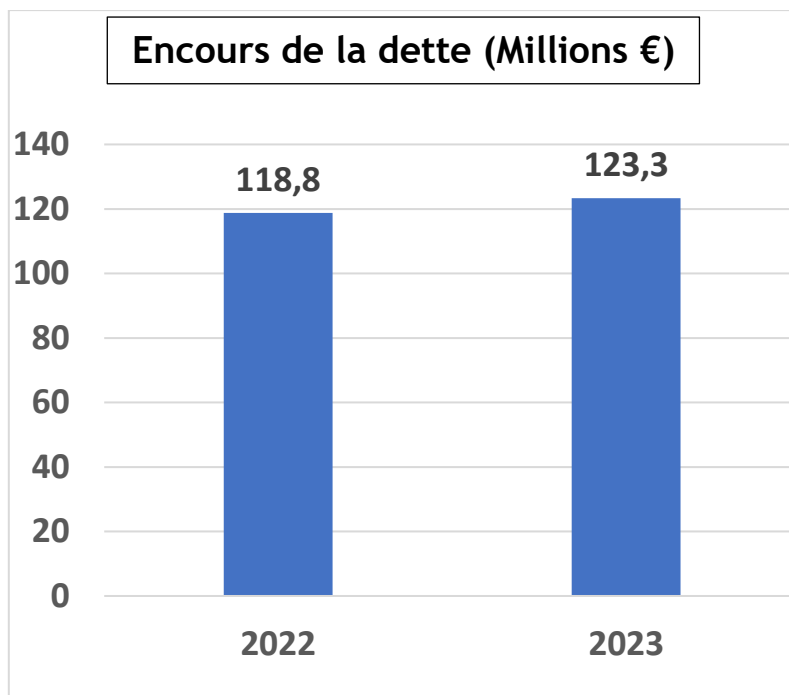
L'annuité de la dette, donc la dette remboursée en 2023, s'est élevée à 13,617 millions.

Elle se décompose ainsi :

- Capital : 10,632 millions.
- Intérêts : 2,985 millions.

De 2014 à 2020, l'encours de la dette a baissé régulièrement.
Depuis 2021, il augmente compte tenu des dépenses d'équipement à financer, supérieures à 40 millions.

Corrigé du fonds de soutien emprunts toxiques, l'encours de la dette qui était de 118,8 millions en 2022, est de 123,3 millions au 31/12/2023.



III - EPARGNE ET CAPACITE DE DESENETTEMENT

Evolution de l'épargne depuis 2016

Milliers €	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de gestion courante	111 557	113 380	115 180	117 623	119 460	122 940	129 763	134 279
- Dépenses de gestion courante	94 770	94 567	93 571	95 509	94 642	97 720	102 266	105 623
= EXCEDENT BRUT COURANT	16 787	18 813	21 609	22 114	24 818	25 220	27 497	28 656
+ Solde opérations exceptionnelles et financières hors dette	1 563	-2 901	1 650	3 645	-981	243	312	542
= EPARGNE DE GESTION	18 350	15 912	23 259	25 759	23 837	25 463	27 809	29 198
- Intérêts de la dette	2 658	2 514	2 317	2 383	2 043	2 001	2 044	2 769
= EPARGNE BRUTE (ou capacité d'autofinancement brute : CAF brute)	15 692	13 398	20 942	23 376	21 794	23 462	25 765	26 429
- Capital de la dette	8 370	8 233	8 405	12 522	9 279	9 592	10 267	10 634
= EPARGNE NETTE (ou capacité d'autofinancement nette : CAF nette)	7 322	5 165	12 537	10 854	12 515	13 870	15 498	15 795

Depuis 2022, l'épargne brute est supérieure à 25 millions et l'épargne nette dépasse 15 millions.

En 2023, l'épargne brute augmente de 664 K€ par rapport à 2022 et l'épargne nette progresse aussi, de 297 K€.

Capacité de désendettement

Milliers €	2022	2023
Encours de la dette au 31.12 (source état de la dette annexé au compte financier unique) non corrigé du fonds de soutien	119 952	124 318
Epargne brute	25 765	26 429
ENCOURS au 31.12 / EPARGNE BRUTE (en années)	4,6	4,7

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité de la dette en stock, si l'intégralité de l'épargne brute y était consacrée.

Pour apprécier la situation de solvabilité de la commune il convient de se référer aux 3 zones déterminées pour ce ratio :

* zone verte, ratio inférieur à 8 ans,

* zone orange, de 8 à 14 ans,

* zone rouge, à partir de 15 ans.

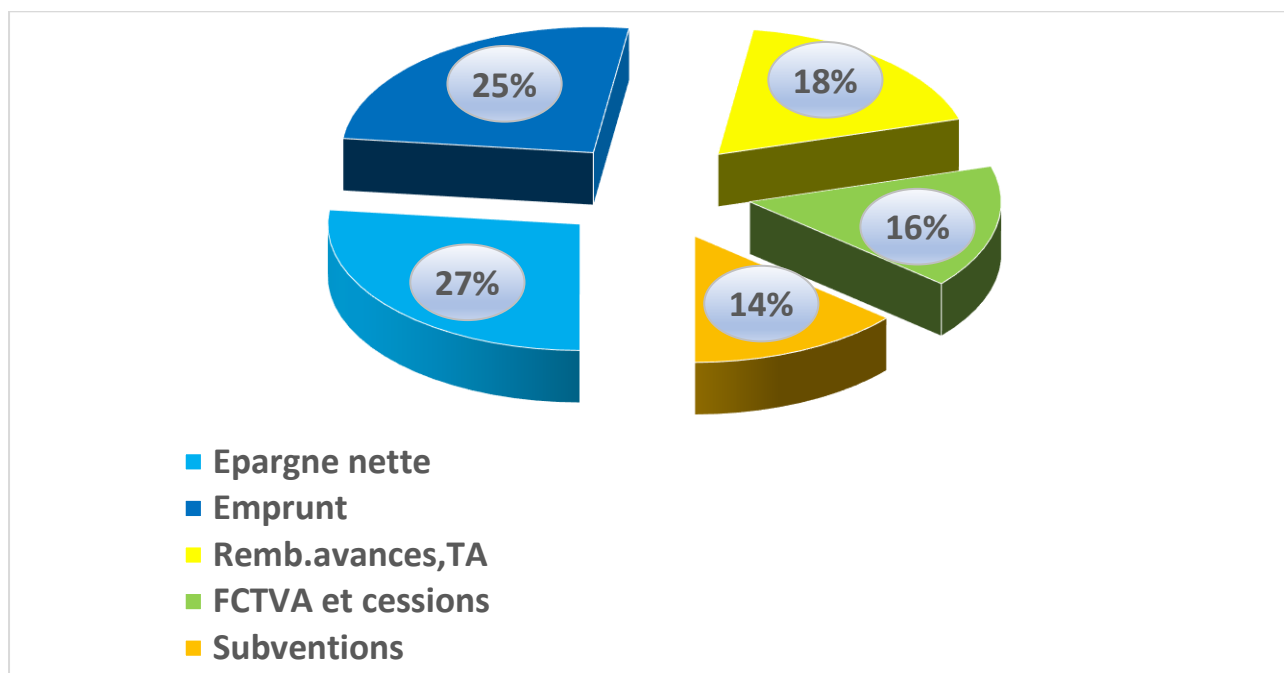
Malgré la hausse de l'encours de dette, grâce à la progression de l'épargne brute, ce ratio reste inférieur à 5 années en 2023. Rappelons qu'en 2014, ce ratio était de 9,5 années.

IV - FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

En 2023, le financement de l'investissement a été assuré à 75 % par des recettes autres que l'emprunt : épargne nette et Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en progression, cessions d'immobilisations, remboursements d'avances de trésorerie par VIATERRA, taxe d'aménagement, produit des amendes, et subventions perçues, essentiellement de l'État, de l'Agglomération, et de la Région.

Milliers €	2022	2023
Financement des investissements	71 579	61 734
<i>Epargne nette</i>	<i>15 498</i>	<i>15 795</i>
Ressources propres d'inv. (RPI)	21 029	20 024
FCTVA	6 346	7 054
Produits des cessions	2 246	2 248
Remboursement avances, taxes urbanisme	12 437	10 722
<i>Fonds affectés (amendes...)</i>	<i>2 165</i>	<i>2 810</i>
<i>Subventions</i>	<i>7 887</i>	<i>8 105</i>
<i>Emprunt</i>	<i>25 000</i>	<i>15 000</i>

Structure du financement des dépenses d'investissement en 2023



Grâce au niveau de l'épargne nette, des subventions et du FCTVA perçus, des cessions d'immobilisations réalisées, l'emprunt contracté en 2023 a été limité à 15 millions.

V - RATIOS

Dans le compte financier unique il y a 11 ratios obligatoires à établir : 5 ratios de niveau et 6 ratios de structure.

Par rapport aux ratios calculés auparavant dans le compte administratif, des changements sont intervenus en ce qui concerne les ratios de structure : le ratio dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement a été supprimé et 2 nouveaux ratios deviennent obligatoires : le taux d'épargne nette et la capacité de désendettement.

Le taux d'épargne nette est égal à : épargne brute-remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement.

La capacité de désendettement est égale à : encours de la dette / épargne brute.

A noter qu'il n'y a plus de comparaison de ces ratios avec ceux de la strate de population.

Ratios	
1- Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 359,09 €
2- Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 720,34 €
3- Dépenses d'équipement brut / Population	555,54 €
4- Encours de la dette / Population	1 556,45 €
5- Dotation globale de Fonctionnement / Population	273,59 €
6- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de Fonctionnement	59,10 %
7- Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	86,74 %
8- Taux d'épargne brute : Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	19,72 %
9- Taux d'épargne nette : Epargne brute - remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	11,57 %
10- Ratio d'endettement : Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	90,47 %
11- Capacité de désendettement : Encours de la dette / Epargne brute	4,7

VI - RÉSULTAT ET SOLDE DE CLÔTURE

Fonctionnement (€)	2023
Dépenses réalisées (B)	119 714 510
Recettes réalisées (A)	139 623 403
Résultat de l'exercice (A - B)	19 908 892
Excédent antérieur reporté (C)	3 000 000
Résultat cumulé à affecter (A - B + C)	22 908 892

Le résultat cumulé de fonctionnement de 22,9 millions doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de l'investissement (réalisé 2023 et solde des restes à réaliser ou reports).

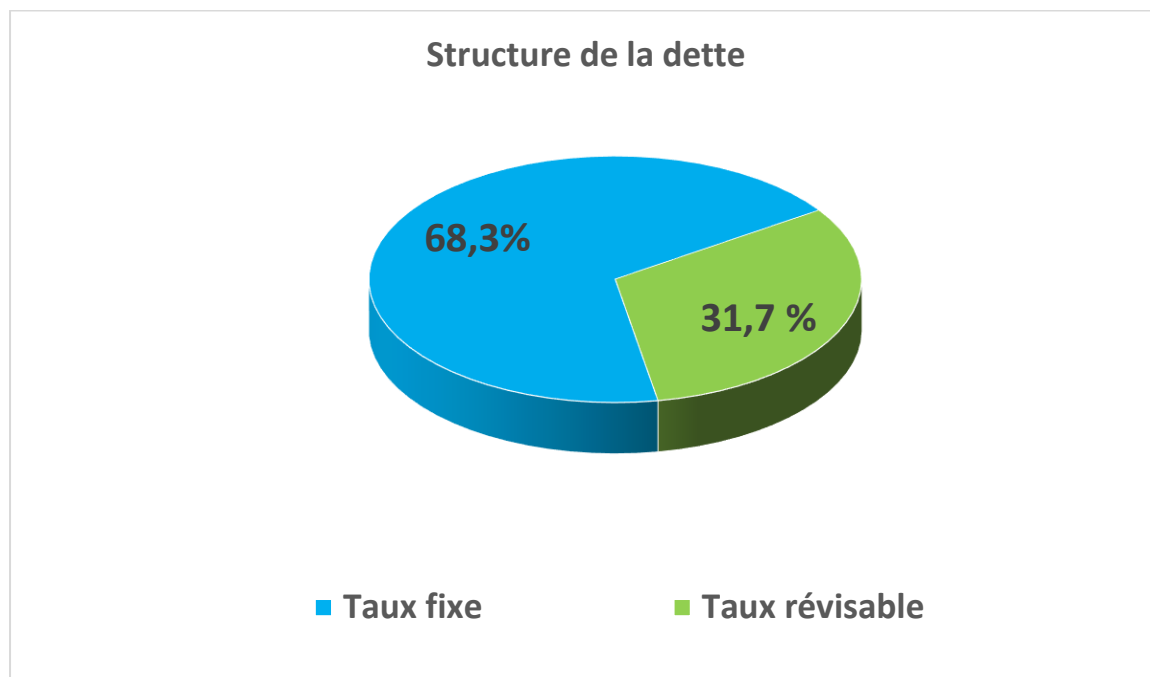
L'affectation du résultat fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Investissement (€)	2023		
Dépenses réalisées (B)	71 848 986		
Recettes réalisées (A)	75 677 261		
Résultat de l'exercice (A - B)	3 828 275	Restes à réaliser Dépenses (F)	-7 922 981
Solde antérieur reporté (C)	-9 840 350	Restes à réaliser Recettes (E)	3 981 000
Solde cumulé (A - B + C) = Besoin de financement 2023	-6 012 075	Solde (E - F)	-3 941 981

Le solde global d'investissement 2023 est égal à la somme du solde cumulé d'investissement (- 6 012 K€) et de celui des restes à réaliser (- 3 941 K€), soit : - 9 953 K€.
Il correspond au besoin de financement devant être couvert par le résultat de fonctionnement à affecter.

Le résultat de clôture de l'exercice calculé à partir des dépenses et recettes réalisées en Fonctionnement et Investissement, est positif et égal à : 12,847 millions (22,8 millions - 9,953 millions).

Annexe Dette



Au 31/12/2023, l'encours de 124,3 millions reste sécurisé et le risque de taux maîtrisé

Avec les emprunts souscrits en 2023 et notamment l'emprunt société générale de 9 millions à taux révisable (Euribor 3 mois), la part des taux fixe qui était de 79,6 % en 2022, est passée à 68,3 %.

La part variable composée d'index classiques (euribor 1,3, et 6 mois) est donc de 31,7 %.

Le contexte de taux étant moins favorable depuis le milieu de l'année 2022, le taux moyen de la dette augmente : il était de 2,09 % en 2022, il est de 2,93 % au 31/12/2023.

La dette de la ville est désormais positionnée à 100 % en A1 (69 % début 2014) dans la charte Gissler et donc **sans prêt hors charte (emprunts toxiques)**.

La ville continue de lisser le remboursement de la dette en tenant compte de la nature des investissements, afin de préserver les marges de manœuvre de la collectivité.

Répartition par prêteurs

Les partenariats restent très diversifiés :

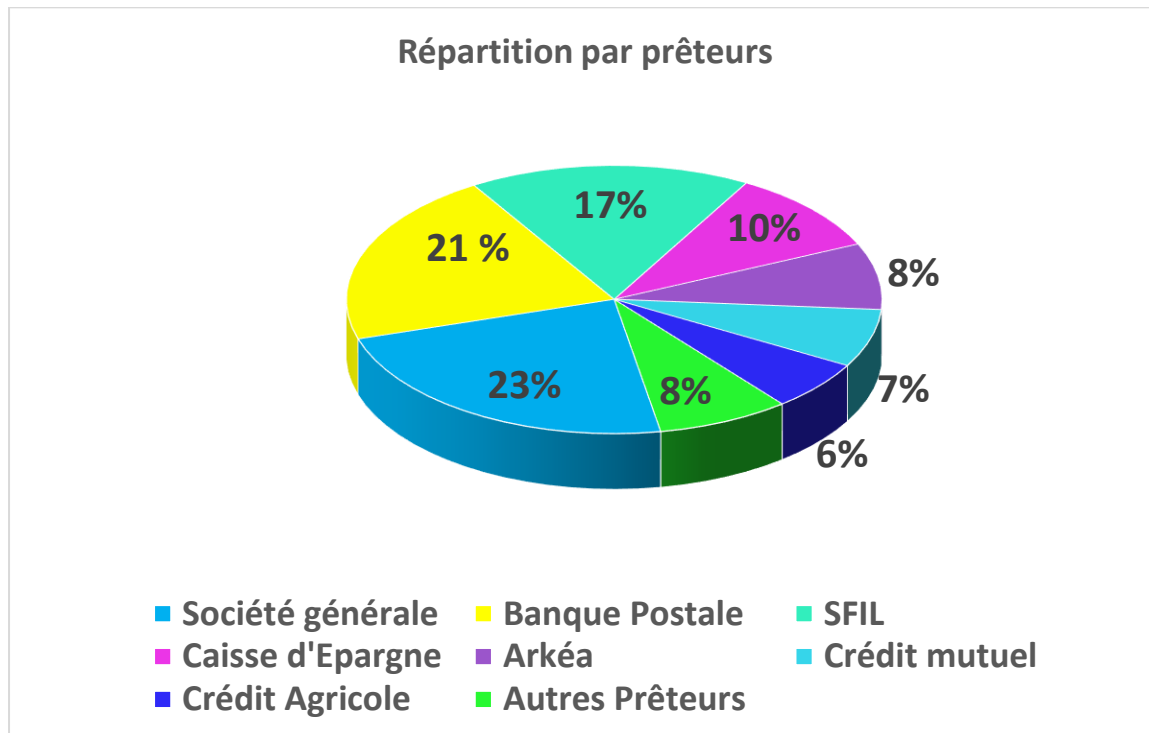
Avec l'emprunt de 9 millions mobilisé en 2023, la Société générale devient le 1^{er} prêteur de la ville (23 %).

La Banque Postale recule à la 2^{ème} place avec 20,9 % de l'encours.

La SFIL (Société de Financement Local) est encore très présente (16,9 %), en raison de la sécurisation des anciens prêts structurés DEXIA.

La Caisse d'épargne est le 4ème prêteur avec 10,4 %. Viennent ensuite, Arkéa Banque (8 %), le Crédit mutuel (7 %) et le Crédit Agricole (6 %).

Les autres prêteurs (CACIB, CAF, Groupe CILEO), détiennent ensemble moins de 10 % de l'encours.



La diversification des prêteurs est nécessaire et permet à la ville de couvrir chaque année son besoin de financement en choisissant les propositions les plus intéressantes entre les taux fixes et les taux révisibles.